

la lettre du SIPOM



Bulletin d'information du Syndicat Intercommunal Pour les Ordures Ménagères - N°44 /Février 2019



Triez, la nature s'en souviendra !



EDITO

**TOUS
LES PAPIERS
SE TRIENT**

L'année 2018 vient de s'achever et les résultats de nos collectes sont tout à fait corrects. En effet, pour l'année écoulée, les tonnages progressent pour la collecte sélective des emballages ménagers recyclables ainsi que pour le verre et cela est très positif tant pour le budget de notre collectivité que pour l'environnement. Je vous remercie pour vos efforts et le respect des consignes qui vous sont données et je vous invite à poursuivre en ce sens.

Malheureusement, la quantité d'ordures ménagères non recyclables augmente aussi malgré les diverses actions de prévention qui ont été menées (promotion du compostage individuel, lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles et les restaurations collectives, ...). En menant une analyse plus fine du contenu de nos poubelles d'ordures ménagères, nous avons identifié une très grande quantité de papier qui ne devrait pas s'y trouver. Je vous rappelle que le papier, quelle que soit sa taille, doit être déposé dans les bacs à couvercle jaune destinés à la collecte sélective. Le papier se recycle parfaitement et présente l'avantage d'avoir une forte densité. Avec une partie des emballages qui ont échappé au tri, le papier représente aujourd'hui encore plus de 16% du tonnages de nos poubelles ; c'est un tonnage que nous pourrions assez facilement orienter vers les bacs jaunes, la collecte sélective et le recyclage. En cette période de vœux, je vous souhaite une très bonne année 2019 et j'espère que parmi les bonnes résolutions de ce début d'année, certaines tendront à améliorer notre comportement vis-à-vis de l'environnement. Je vous le rappelle : **TOUS LES PAPIERS SE TRIENT**

Evelyne ROUANET
Présidente du SIPOM

Le tri du papier

Tous les papiers ? Et pas seulement les journaux et les magazines ?

Tous les papiers de notre quotidien se trient et se recyclent ! Bien entendu, les journaux, les magazines, les courriers publicitaires, les prospectus... Mais aussi les enveloppes à fenêtre, les cahiers à spirale ou encore les blocs notes avec leurs agrafes.

Même les agrafes ?

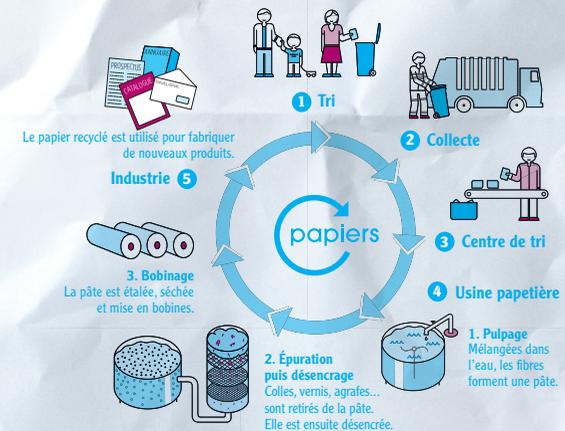
Les processus de recyclage sont aujourd'hui très performants et permettent d'extraire facilement certains éléments étrangers pour les réorienter vers d'autres filières. C'est notamment le cas des spirales de cahier qui vont rejoindre les métaux, tout comme les agrafes et les trombones.

En revanche, il est impossible de récupérer le papier contenu dans un blister ou un film plastique d'envoi. Il est donc important de retirer la newsletter de votre boutique préférée de son emballage et de jeter à part les échantillons collés dans les pages de vos magazines.

En résumé, tous les papiers se trient et se recyclent.

Oui, je suis sûr que mes papiers triés sont recyclés.

**Ecofolio garantit
le recyclage des papiers.**



Le papier se recycle 5 fois en papier

Tous les papiers
ont droit à plusieurs vies.

www.ecofollo.fr |



Le réemploi

sur notre territoire

Le Grand Troc

chaque 1^{er} mercredi du mois

LA RECYCLANTE, association loi 1901, a été créée pour mettre en place une recyclerie à Caraman. Elle récupère les objets dont vous n'avez plus besoin pour leur donner une deuxième vie.

Ces objets (meubles, textiles, livres, jouets) doivent être en très bon état. Ils sont ensuite triés, nettoyés, réparés et revendus à des prix modiques.

« Issue de l'économie sociale et solidaire, La Recyclante ambitionne de devenir la première structure de type ressourcerie au cœur du Lauragais en alliant un volet participatif et coopératif accessible à tous autour du recyclage des déchets de la vie courante. Ce projet vise à être un moteur économique local en matière de création d'emplois et un précurseur pour l'émergence de projets collectifs transversaux. » précise l'association « La Recyclante ».



LA RECYCLANTE
Ouverture les
2^{ème} et 4^{ème} samedis du mois



Collecte, recyclage, réemploi
d'objets et vente solidaire



de 9h30 à 12h30
et 14h00 à 16h30



1 avenue des sports à Caraman



Association loi 1901
tel : 07 52 06 06 14
E-mail: larecyclante@gmail.com
Site : larecyclante.e-monsite.com



Ne pas jeter sur la voie publique

IPNS

Chaque 1^{er} mercredi du mois

Le Grand Troc

6 février, 6 mars, 3 avril, 5 juin

Petit mobilier, vaisselle, vêtements, jouets,...



Rendez-vous
Salle de réunion du Sipom
Entrée Chemin de Saint Pierre
www.sipom.fr



Les TLC :

qu'est que c'est ?

TLC est l'acronyme pour les **Textiles** d'habillement, **Linge** de maison et les **Chaussures** destinés aux ménages. Ce sont tous les vêtements, foulards, bonnets, tous les draps, serviettes et nappes, ainsi que toutes les chaussures, que ce soit pour homme, femme ou pour enfant.



Même usés, ils peuvent être valorisés !

Sur le territoire du SIPOM, 49 bornes sont installées. La collecte organisée pour la semaine de réduction des déchets au mois de novembre 2018, a permis de recueillir presque 2 tonnes de vêtements et linge de maison, avec la participation de la plupart des communes de notre territoire.

Comment bien trier ?

SI VOUS SOUHAITEZ DÉPOSER VOS VÊTEMENTS, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES, QUELQUES CONSIGNES SONT À RESPECTER :

JE PEUX DÉPOSER TOUS MES TEXTILES ET CHAUSSURES MÊME USÉS OU DÉCHIRÉS :
Juste démodés ou troués, tous mes articles peuvent être réutilisés ou recyclés, à condition qu'ils soient déposés propres et secs. Les chaussures s'attachent par paire. Tout doit être placé dans un sac bien fermé.

JE NE DÉPOSE PAS D'ARTICLES HUMIDES !

Les articles déposés mouillés, même s'ils sont juste humides risquent de contaminer tous les autres et de générer de la moisissure, rendant leur **valorisation** impossible.

RECYCLONS

NOS EMBALLAGES !

Pensez à déposer en **VRAC** dans le bac **jaune** : les **aérosols** (mousse à raser, bombe de chantilly, déodorant...), les briques alimentaires grandes ou petites, les **boîtes de conserves**, les **cartons**, les **papiers et journaux**, les **barquettes en aluminium** et l'ensemble des **bouteilles et flacons en plastique** !



Pourquoi ne doit-on pas mettre les emballages triés dans des sacs poubelle ?

Il ne faut pas mettre vos déchets recyclables dans un sac poubelle ou dans un sachet en plastique. Le sac sera considéré comme contenant des ordures ménagères et ne sera pas ouvert. Les emballages se trouvant à l'intérieur ne seront donc malheureusement pas recyclés.

Pour ne peut-on pas imbriquer les emballages les uns dans les autres ?

Vous êtes nombreux, pour des raisons de gain de place à imbriquer les emballages les uns dans les autres.

Ce geste rend plus difficile la séparation des produits au centre de tri. Vous pouvez simplement aplatir les emballages avant de les déposer dans les bacs à couvercle jaune ou bleu. Merci

Faut-il laver les emballages avant de les mettre dans le bac à couvercle jaune ?

Non, c'est inutile. Le tri ne doit pas engendrer le gaspillage de ressources naturelles comme l'eau.

Il faut simplement bien les débarrasser de leur contenu pour qu'ils soient recyclés.



Les emballages ménagers à recycler...



Le verre nait du verre : recyclons le.



Le compostage en tas ou en bac!



- Le compostage permet de réduire le volume de votre poubelle et de fabriquer un engrais naturel pour le jardin à moindre coût.
- 1 kilo de déchets fermentescibles (restes de repas, fruits, légumes abîmés) donne 300 à 400 grammes de compost utilisables pour vos plantations.



Les composteurs sont mis à disposition des habitants du territoire.

Avenue Marie Curie - Z.I. de la Pomme - 31250 Revel
Ouverture des bureaux, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h
Tél. : 05 62 71 22 83 - contact@sipom.fr
www.sipom.fr



Crédits photos : SIPOM, Ecofolio et Eco-emballages
Directrice de la publication : Evelyne Rouanet
Réalisation : Cécom Régate - Castres - 05 82 75 54 35 - ISSN 1623 -4944